
N° 95-0303 - domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Cyr au Mont d'Or - Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 24, rue du Mont d'Or et appartenant à M. Lambert - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a exercé son droit de préemption urbain à la demande de monsieur le maire de Saint Cyr au Mont d'Or, à l'occasion de l'apport en société d'une parcelle bâtie de 250 mètres carrés environ, située 24, rue du Mont d'Or sur le territoire de cette commune.

Ladite commune, qui préfinancerait l'achat de ce bien par la Communauté urbaine, le lui rachèterait au prix de 220 000 F admis par les services fiscaux, moyennant lequel il a été préempté en vue de permettre l'aménagement d'équipements communaux (locaux techniques, associatifs...) nécessaires au fonctionnement de la mairie.

En outre, elle rembourserait à la Communauté urbaine ses frais d'acquisition ;

B - Propose de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu la demande de monsieur le maire Saint Cyr au Mont d'Or ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - souschapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179-95.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,